

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'ÉCHO DE LA FRANCE.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

(Voir pages 129, 163 et 229.)

TROISIÈME CONFÉRENCE.

LA FIN MORALE.

Le R. P. Hyacinthe a déjà démontré que la personne morale est dépendante de la loi ; il a prouvé que la loi est dépendante de Dieu. Dans cette troisième conférence, il traite du dernier élément de l'ordre moral, la fin, et il se propose d'établir que cette fin suprême est Dieu même, Dieu cherché pour lui par la justice ; Dieu possédé en nous par le bonheur.

Le conférencier de Notre-Dame a commencé en ces termes :

“ Monseigneur,

“ Messieurs,

“ Nous touchons au terme de notre pèlerinage dans la région de la pure morale naturelle, nous approchons des confins du christianisme révélé.

“ Nous avons d'abord étudié la personne, ce premier terme de

l'ordre moral, et nous avons acquis cette certitude que ce n'est pas l'homme qui crée l'ordre moral, mais que c'est au contraire l'ordre moral, par la loi, qui crée dans l'homme l'exercice de la vie personnelle.

“ De la personne, nous sommes remontés à cette loi qui l'engendre, et nous avons dit : Quelle est elle ? Nous avons reconnu qu'elle était humaine en ce sens qu'elle est gravée dans ce que l'homme a de plus intime et de plus sacré, la raison. Elle est humaine, elle est innée, car s'il est quelque chose d'inné dans l'homme, c'est sa raison. Elle est immanente : la raison, dans son fond, ne saurait désertier la créature humaine.

“ Et toutefois, nous avons affirmé et nous avons prouvé que cette loi est divine : divine dans son objet, puisque dans la raison humaine nous avons reconnu — déjà, s'il vous en souvient, nous l'avions fait l'année dernière, — mais nous avons reconnu de nouveau un élément qui n'a aucun des caractères

tères de l'élément proprement subjectif, un élément qui n'est pas contingent relatif, variable, mais qui est universel, immuable, absolu. Et nous avons dit : Cet objet de la raison humaine, cet élément qui l'éclaire, non pas par le dehors, comme la révélation, mais par le dedans, cette lumière qui resplendit sur l'homme, c'est la loi.

“ L'homme peut connaître la lumière, puisqu'elle est évidente, sans remonter, tant il est illogique, à l'auteur de la lumière. Mais si nous voulons faire de la science, si nous voulons, non-seulement constater un fait, mais expliquer le pourquoi et le comment de ce fait, il nous faut nécessairement remonter de la lumière à l'auteur de la lumière, et nous avons dit : Cette lumière qui nous éclaire, cette loi qui nous domine, nous restreint et nous commande avec certitude et avec autorité, cette loi vient de plus haut que nous.

“ Ah ! pour ma part, je suis assez fier, messieurs, pour ne reconnaître au monde qu'un être au-dessus de moi, ayant le droit de m'imposer la certitude et l'obligation : Dieu :

“ La raison qui me commande, c'est donc la raison divine.

“ Je pouvais me borner là, je ne l'ai pas fait. Cette raison divine, ce *logos* des anciens philosophes, raison essentiellement personnelle, car Dieu est personnel ou il n'est pas ; je l'ai nommée de son nom chrétien, de son nom vieux comme les siècles et comme la vérité, et *vocabatur nomen ejus Verbum Dei*, et son nom s'appelait le Verbe de Dieu.

“ Le Verbe de Dieu, tel est le législateur, et quiconque ne veut pas remonter jusqu'à lui dans la raison, est condamné à l'inconséquence.

“ Maintenant, il me reste à traiter du dernier terme de l'ordre moral, la *fin*.

“ La loi commande, et le plus souvent elle défend ; la loi, je l'ai fait remarquer déjà, est plus négative qu'affirmative ; elle dit comment je dois agir, à quelle limite précise doit s'arrêter mon acte, quelle frontière il doit respecter pour demeurer moral. Mais qu'est-ce qui me fera agir. Si c'était dans l'ordre des instincts, je dirais la *nature* ; mais parce que c'est dans l'ordre des vertus, je dis la *fin*. Oui, j'agis selon la loi ; mais j'agis pour la fin. En toute chose, la fin est l'élément principal, l'élément déterminant ; mais c'est surtout son rôle dans l'ordre moral.

“ Si la loi, essentiellement abstraite dans la forme qu'elle revêt au sein de ma raison, était seule à me commander du haut de mes idées, je n'agiserais que comme un cheval paresseux et rétif, je me cabrerais devant ses injonctions. Mais il y a une fin qui m'attire et m'excite, qui me ravit à ma propre inertie, et qui m'entraîne vers elle. *In omnibus respice finem*, c'est la forte parole de l'antique bon sens : en toute chose, regardez la fin. Eh bien ! nous regarderons la fin, le terme, le but de l'activité morale de l'homme, et ce but nous le regarderons sous deux aspects.

“ L'ordre moral est l'ordre suprême auquel tous les autres sont subordonnés, et qui ne se subordonne à aucun ; il résume en lui l'ordre physique et l'ordre intellectuel. Il doit donc avoir ce double caractère que sa fin répond à la fois à toutes les aspirations les plus désintéressées de la conscience et à tous les instincts les plus intéressés de la nature. L'ordre moral a pour fin la justice, et en même temps le bonheur.

“ Je vous convie, messieurs, au

nom de la morale qui affirme Dieu et la vie future, à regarder au-dessus des luttes d'ici-bas, ce divin embrassement de la justice et du bonheur, du sacrifice et de la paix : *Justitia et pax osculatae sunt.*"

PREMIÈRE PARTIE.

La justice, fin morale de l'homme.

I.—La justice est la fin morale de l'homme. Faire le bien, parce que le bien est bien en lui-même ; éviter le mal, parce qu'il est le mal en lui-même ; faire le bien, parce qu'il est aimable, indépendamment du profit qui peut en découler sur moi ; éviter le mal, parce qu'il est odieux, indépendamment de la peine qui doit m'en revenir ; agir, en un mot, pour la justice : voilà la vertu.

Elle est donc essentiellement désintéressée.

Ce caractère de désintéressement est tellement nécessaire à la vertu que si un homme posait un acte dans sa vue unique, ou seulement dans la vue principale du bien qu'il en attend ou du mal qu'il en redoute, il aurait cessé d'agir moralement ; car il aurait substitué son utilité propre, dans la vie présente ou dans la vie future, à la souveraineté de la justice.

"Ce caractère de désintéressement est tellement essentiel à la vertu que si, comme la plupart des adversaires l'insinuent, "si ce drame auguste et poignant de la vie humaine devait se terminer au néant : devant la coupe du bonheur répandue à mes pieds, devant le calice des ineffaçables amertumes à vider et à savourer jusqu'à la lie, mes cheveux pourraient se dresser sur ma tête, mes nerfs se tendre, mes os craquer dans un

mouvement convulsif ; mais la puissance morale en moi ne devrait pas hésiter, et je devrais répéter à la justice ces paroles du poète :

J'irai, j'irai partout te rendre un même
[hommage,
Et d'un égal amour accomplissant ta loi,
Jusqu'aux bords du néant murmurer :
[gloire à toi !"

Tel est l'enseignement de l'Église. Toujours elle a professé la morale du désintéressement, de la subordination de la récompense ou de la peine à la justice aimée et accomplie pour elle-même.

II.—Or, cette justice, qui est la fin de l'homme, n'est pas la justice abstraite, c'est la justice réelle, vivante, personnelle.

L'homme ne peut rapporter sa vie ni à la réalité inconsciente qui est au-dessous de lui, ni à l'abstraction morte qu'on voudrait placer au-dessus de lui. Il est une personne, et il ne saurait agir que pour un être personnel.

La plupart des maîtres de la morale indépendante, frappés de cette vérité, ont compris qu'il était nécessaire de faire descendre la justice des hauteurs de l'abstraction : et au lieu de dire : "La justice, telle est la fin de l'homme," ils ont dit : "Le respect de la personnalité et de ses droits, tel est le terme de l'activité morale."

Cette formule, empruntée aux meilleures traditions de la philosophie et de la théologie, est exacte.

Le respect pratique de la personnalité est à la fois le but final de notre activité, et le fait concret où les généralités de la loi viennent se déterminer. C'est le résumé de toute la morale.

Seulement, il faut expliquer cette formule.

III.—La justice personnelle, fin

de l'homme, ne peut pas être la personnalité humaine, comme le prétend la morale indépendante.

1° La fin morale ne peut pas être ma propre personne ; car ce serait poser à la morale pour but suprême l'intérêt, et, par conséquent le vice.

L'intérêt d'abord. " Hommes de la morale désintéressée, s'écrie ici le P. Hyacinthe, vous qui reprochez si souvent à l'Église et au christianisme de ne pas enseigner au peuple une morale pure, parce que l'Église et le christianisme ne veulent pas, ne peuvent pas supprimer une sanction que la justice ne sépare pas d'elle-même, hommes de la morale désintéressée, prenez garde, jamais une morale plus intéressée que la vôtre n'a été présentée aux acclamations et aux imitations des peuples.

" Comment ! l'activité personnelle accomplirait tout son cycle en moi-même ! Le principe de l'activité personnelle, c'est la personne qui s'affirme, qui se sent inviolable et sacrée, qui pose ses droits, et la fin de l'activité personnelle, c'est la personne qui respecte sa propre dignité, qui la maintient et qui l'accroît ! Vertu qui commence à moi et qui se termine à moi ; le prophète avait parlé d'elle quand il disait : *Convessi sunt in arcum pravam*, ils se sont retournés, repliés sur eux-mêmes comme un arc mauvais.

" Et le prophète en avait donné la raison philosophique : Le commencement de tous les égarements de l'homme, s'écriait-il, c'est l'apostasie de Dieu. *Initium superbie hominis apostatare a Deo !* Oui, quand l'homme se sépare de Dieu, et quand, conservant toujours le noble instinct, l'impérieux besoin de trouver la justice dans une personnalité vivante, il la cherche et

croit la trouver en lui-même, il a posé la base de tous ses égarements..."

Car, reconnaître le moi pour fin de la morale, ce n'est pas seulement lui donner l'intérêt pour terme, c'est lui assigner le vice pour but ; c'est enseigner que tout dans nos actes doit tendre à développer et à glorifier ce qui est dans l'homme la racine la plus cachée et l'épanouissement le plus élevé du mal, l'égoïsme et l'orgueil.

Voilà où aboutit la morale humaine, posant comme fin dernière, comme pour principe premier de l'activité personnelle, le moi.

2° La fin morale ne peut pas être ma propre personne, serait-ce la personne de mes semblables ? Je me rapporte avant tout à moi-même par le droit individuel, il est vrai, disent nos adversaires ; mais ensuite je me rapporte à autrui par le droit que je reconnais en lui et qui fait en moi le devoir, je subis l'*altruisme*.

" Adversaires que je combats, mais que j'aime et que je voudrais ramener à la vérité, permettez-moi de m'adresser encore à vous et de vous dire : Hommes de la science positive, hommes de la réalité pratique, ennemis de toutes les métaphysiques et de tous les mysticismes, pour une heure descendez de vos nuages et posez le pied sur le terrain modeste, mais ferme, de la vie quotidienne. On dirait que vous n'avez jamais mis la main sur la poitrine de l'homme pour compter les battements réels de son cœur.

" Est-ce que vous croyez qu'il est si facile à l'homme, quand il élimine Dieu, de se rapporter sincèrement, loyalement, persévèrement, à la personne de son semblable ?

" La personne de mon sembla-

ble ! Mais quand je la regarde en elle-même, elle m'apparaît tout d'abord comme une limite à ma propre personnalité. Tout-à-l'heure j'étais seul ! je n'avais que des droits. Je regardais la nature au-dessous de moi, et je la voyais comme une extension de mon corps. Cet air que je respire ! mais c'est une dépendance de ma poitrine. Cette lumière qui m'éclaire ! mais elle est l'esclave de mes yeux. Cette terre qui me porte ! mais c'est la bonne mère nourricière. Toute cette nature est à moi, elle est quelque chose de moi. Car perpétuellement mon corps communique avec elle pour se l'assimiler... Mais soudain le non-moi personnel apparaît ; il m'environne et me resserre dans un cercle de fer, et il m'oppose tout d'abord cette chose sévère et fâcheuse, que je n'aurais pas connue sans lui, le devoir ! Et vous voulez que naturellement j'aime cette personnalité humaine, et que j'en fasse la fin de mes actions !

“ La personne de mon semblable n'est pas seulement pour moi une limite, elle est aussi une source intarissable de douleurs. Quand le genre humain multiplie ses personnes à la face du soleil, la terre se resserre sous leurs pieds ; cette glorieuse fécondité apporte fatalement avec elle les misères et la mortalité pour autrui. Votre richesse, votre propriété, ô non-moi personnel ! mais c'est ma pauvreté ; sans vous, la terre serait à moi, et je n'ai pas où y reposer ma tête à mon soir de fatigue. Votre droit, ô non-moi personnel ! c'est ma faim, c'est ma soif. Votre personne, ô mon semblable ! c'est ma souffrance, c'est quelquefois ma mort. Et vous voulez que naturellement j'aime la personnalité humaine, source de toutes mes

douleurs, et que je la vénère comme la fin de ma vie !

“ Et ne me dites pas : Regardez la personne humaine, non pas par rapport à vous, mais en elle-même ; regardez la dignité qui respandit à son front !

“ La dignité qui respandit à son front ! Ah ! je ne suis pas manichéen, je ne crois pas que le mal qui déborde sur le monde vienne de la nature ; non, la nature, en son fond, est innocente, elle est bonne. Le mal vient de la personne humaine, et si mon Christ ne me l'avait pas dit dans l'Évangile, l'expérience de chaque jour me l'apprendrait. *De corde enim exeunt cogitationes malæ, homicidia, adulteria... furta.* C'est du cœur de l'homme, c'est de sa personnalité que sortent les mauvaises pensées, et tout ce qui les suit, les adultères, les homicides, les vols. La personne humaine ! mais c'est trop souvent une sentine d'horreurs qui empoisonne l'atmosphère physique et l'atmosphère morale que nous respirons. Et vous voudriez que naturellement je cherche et je trouve la fin de mes actes dans cette personne humaine qui me révolte, m'afflige et me limite !

“ Naturellement il ne m'est pas facile de rapporter ; je ne dis pas tout mon être, c'est chose impossible, je ne dis pas même un sacrifice héroïque ; mais de rapporter un acte sincère, entièrement désintéressé, à la personnalité humaine, comme à un but unique, suprême, final.”

Et d'ailleurs, alors même que l'homme pourrait rapporter finalement tous ses actes à la personne d'autrui, ce qui n'est pas, il n'aurait pas fait un acte moral.

Pour être moral en rapportant ses actes à soi-même ou à autrui, il faut considérer dans la personne d'autrui ou dans la sienne quel-

que chose de supérieur à la personne elle-même.

“Cicéron, remarque le P. Hyacinthe, distinguait deux sortes d'écoles, celles qu'il appelait les plébéiennes, *plebeias* dans le sens abject du mot, et les écoles nobles... Eh bien! les écoles nobles de l'antiquité sont unanimes, sous leurs formes diverses, pour reconnaître dans la constitution morale de l'homme quelque chose de plus grand que l'homme! l'homme d'après elles, est en quelque sorte un être mixte, composé d'humain pur et de divin communiqué. C'est cette flamme, c'est cette étincelle de raison et de vie supérieure que les stoïciens retrouvaient au fond de leurs mâles poitrines. Si l'homme est si élevé au-dessus de la création, c'est qu'il porte en lui cette puissance de connaître l'absolu par la pensée et de lui obéir librement par la volonté. Là est l'origine de ses droits comme de ses devoirs, et le cachet de sa dignité personnelle.”

D'où il suit que quiconque met la fin de son activité dans le moi humain considéré en lui-même, se fait *esclave* quand il se rapporte à autrui, et *égoïste* quand il se rapporte à soi-même. *Nolite fieri servi hominum, sed servi estote justitiæ.* Ne soyez pas les esclaves des hommes, mais les serviteurs de la justice.

Quelle est donc cette justice, fin de toute notre vie morale, cette justice qui doit être personnelle et qui n'est ni la personne de mon semblable, ni ma propre personne?

IV.—La justice personnelle, fin de l'homme, est Dieu lui-même.

“Je dois me rapporter à la justice, et je dois me rapporter à la justice personnelle. Qui me donnera une personne qui s'identifie avec la justice, et une justice qui s'identifie avec la personne?

“Le christianisme nous les a données; il a développé au sein de l'humanité cette grande notion du Dieu vivant et personnel qui est le fond, mais le fond trop latent de notre raison et de notre nature. Et on a appelé la justice: *Dominus justus noster!* Jéhovah notre juste!

“Oui, c'est bien cela! car Dieu n'a pas la justice, il est lui-même la justice, la justice substantielle, vivante, personnelle. Quand j'agis pour la justice, j'agis pour Dieu; quand j'agis pour Dieu, j'agis pour la justice; la justice et Dieu ne sont qu'un seul et même terme pour mon activité morale. Voilà la fin vraiment désintéressée et personnelle de la morale, le respect de la personnalité; mais avant tout le respect de la personnalité suprême, celle du Dieu vivant.

“J'ai besoin d'insister, messieurs. Je ne suis pas ici pour chercher une satisfaction d'amour propre, vaine et détestable. Je ne suis pas ici pour défendre une école, un parti, une secte; par la grâce de Dieu, je n'appartiens à aucune secte, à aucun parti, à aucune école; je n'ai qu'un maître: Jésus Christ. *Magister vester unus est Christus.* Je suis ici pour défendre la doctrine de l'Église catholique, apostolique et romaine, c'est-à-dire de l'Église universelle, qui ne sépare pas sa cause de celle de l'humanité, parce que l'humanité est en elle, sinon en acte, du moins en puissance, et que l'Église la couvre de son amour maternel.

“Au nom des intérêts sacrés de la vérité je dois insister, et je dis: Si vous n'êtes pas athées, ô maîtres de la morale indépendante, pourquoi refusez-vous d'inscrire Dieu dans le code des devoirs de l'homme?

“Nous avons regardé avec vous la loi, et la loi est restée sans

doute, mais inconséquente, sans base objective, sans raison supérieure, sans motif d'obligation, parce que vous n'avez pas voulu du législateur.

“ Nous regardons la fin, et la fin disparaît devant nous ; tantôt c'est une abstraction que je ne puis approfondir ; tantôt c'est un moi individuel qui me répond par l'égoïsme et un moi étranger qui me répond par l'illusion. Pourquoi ne voulez-vous du Dieu personnel ni pour fin de vos actes, ni pour principe de la loi ? pourquoi n'en voulez-vous pas au moins comme objet de votre morale ?

“ Vous dites : c'est une injustice de nous reprocher d'être athées ; nous ne nions pas Dieu, nous le mettons en dehors de la morale.

“ Eh quoi ! vous prétendez donner au monde trop longtemps abusé un code complet de morale, et vous en bannissez Dieu ! Vous prêchez le respect de la dignité personnelle partout où elle est, et vous refusez d'admettre Dieu dans ce respect universel.

“ C'est donc qu'à vos yeux Dieu n'est pas, ou s'il est, qu'il n'est pas un être personnel, ou tout au moins qu'il n'est qu'une réalité hypothétique, car si l'homme est certain, par la raison plus encore que par son cœur, qu'il y a un Dieu vivant qui est son principe et d'où il vient, qui est sa fin et où il retourne, un Dieu-providence, qui a son œil de père et son cœur de mère penchés sur les joies et les souffrances de ses enfants ; si tout cela est certain, si tout cela est gravé dans la vérité métaphysique et religieuse, en vertu de quelle logique, en vertu de quel bon sens pouvez-vous, avec des

mains insensées, si elles ne sont pas souverainement coupables, déchirer le premier chapitre des devoirs de l'homme envers son Père qui est aux cieux, envers son Créateur, envers sa fin dernière, et envers sa Providence du jour et de la nuit ?

“ Non, non, messieurs, soyons sincères, et si nous sommes sincères, soyons logiques. J'ai été l'un et l'autre. J'ai regardé vos personnes, je me suis incliné devant elles, et j'ai dit : il ne s'agit pas des personnes. J'ai pris vos doctrines, et dans vos doctrines j'ai respecté la part incontestable de vérité qu'elles renferment, vérités dérobées à l'antiquité et surtout à l'antiquité chrétienne, et j'ai dit : cet or est à moi, il vient de mon bon trésor, *de bono thesauro cordis* ; j'ai droit de le reprendre. Puis dans mon creuset si impartial que, par moments on a dit : Cela ressemble trop à la *morale indépendante* ! je n'ai plus vu qu'un résidu impur ! Je l'ai regardé de près, je l'ai palpé des mains, je l'ai flairé de l'halcine, et alors, calme, ferme, mais indigné, j'ai dit : L'athéisme ! En bon français, en bon langage philosophique : l'athéisme et pas autre chose ! L'athéisme réduit en code pratique et imposé par une négation implicite, fatale, à la vie individuelle, en attendant qu'on l'impose à la vie sociale : l'athéisme ! et ce mot restera devant les esprits logiques et devant les consciences sincères.”

(A continuer.)

25 décembre 1865.

— La France.

PHYSIOLOGIE DES BUVEURS.

BUVEURS DE VINS FINS.

C'est peut-être à Paris qu'on boit les plus mauvais et les meilleurs vins du globe. Les crus de la Bourgogne, du Bordelais, de la Champagne, de la côte du Rhône, fournissent les tables privilégiées de ces excellents vins de France, les premiers du monde pour les palais délicats. Les provinces méridionales envoient les vins de Frontignan, de Lunel, de Rivesalte, de Grenache, de Collioure, qui se servent au dessert, de sorte qu'on pourrait presque se passer des produits exotiques, ceci soit dit sans vouloir faire tort aux vins de Xérès, que les Anglais appellent sherry, de Malaga, d'Alicante, et aux autres vins étrangers qui ont aussi leur mérite quand ils sont naturels, *génévines*, ce qui arrive rarement. Paris n'est pas seulement, on effet, un des plus grands entrepôts de vins qu'il y ait au monde, c'est aussi une grande fabrique de vins dans lesquels il entre de tout, excepté pourtant du jus de la vigne.

Une des supériorités de nos vins fins de Bourgogne et de Bordeaux, et des premiers surtout, c'est qu'il est très difficile de les contrefaire, à cause d'une qualité particulière qu'on appelle le bouquet. On contrefait facilement les vins de cham-

pagne, et plus facilement encore les vins de Madère et de Malaga, comme, du reste, tous les vins d'Espagne et de Portugal; il y a même des maisons qui s'occupent exclusivement de cet article, comme on dit dans le commerce, et les marchands honnêtes ont soin de demander à l'acheteur s'il veut du vin naturel ou du vin imité, à peu près comme on lui demanderait s'il veut de l'argenterie vraie ou du ruoltz. C'est une question de prix, voilà tout. Il n'en est pas de même des vins de Meursault, de Montrachet, de Nuits, de Pouilly-Fussé, de Chambertin, de Romanée, de Clos-Vougeot, et même de ceux de Château-Margaux, de Château-Lafitte, de Château-Latour, de Haut-Brion, de Sauterne.

J'ai vu des amateurs distinguer au bouquet non-seulement le cru particulier d'où provenaient les grands vins de Bourgogne, mais l'année à laquelle ils remontaient, si cette année avait eu des qualités particulières. Je me souviens d'avoir assisté, encore enfant, dans un des premiers restaurants de Paris à une discussion roulant sur une bouteille de vin qui avait été servie comme vin de la comète. Un gourmet, qui était au nombre des

convives, contesta l'origine. Le garçon qui l'avait apportée la maintint ; on appela le sommelier pour juger le différend. Il dégusta le vin dont l'authenticité avait été révoquée en doute avec le sérieux d'un casuiste ayant à résoudre un cas de conscience. Après une minute de recueillement profond, il déclara que le gourmet avait raison et que le vin servi ne provenait pas de l'année de la comète. Aussitôt le propriétaire de l'établissement ordonna que le vin servi fût rayé de la carte à payer ; on monta une nouvelle bouteille qui fut saluée par d'unanimes applaudissements. Le bouquet de celle-là lui tenait lieu de certificat d'origine : c'était bien du vin de la comète.

Si le lecteur s'étonne du stoïcisme du sommelier se donnant tort à lui-même, je lui citerai Vatel se perçant de son épée parce que la marée n'arrivait pas, et que le rôti avait manqué sur plusieurs tables à Chantilly, un jour que le grand Condé avait eu l'honneur de recevoir Louis XIV et sa cour ; et, puisque le nom de Louis XIV est venu se placer sous ma plume, je rappellerai en passant que ce prince préférerait les grands crus de Bourgogne à tous les vins du monde sans raison, suivant moi, et que Napoléon paraissait être du même avis que Louis XIV, car il buvait, tous les jours, une bouteille de vin de Chambertin à son dîner. Quant au généreux désintéressement du propriétaire du restaurant, il étonnera moins le lecteur lorsque je lui aurai dit qu'il s'agissait d'un dîner de douze couverts, à soixante francs par tête, donné à la fin de la liquidation d'une grande succession aux avocats et aux avoués qui avaient mené au port cette difficile affaire. Le restaurateur Robert, qui occupait, dans la rue Grange-Bâtelière, — aujourd'hui la rue Drouot, — l'hô-

tel où l'on a actuellement installé une mairie, était un homme d'honneur à sa manière. Inventeur de la sauce célèbre qui porte encore son nom, il avait à soutenir le renom de sa maison, et, en faisant passer la dignité de sa cave avant un intérêt d'argent, il était meilleur calculateur que vous ne le croyez, qu'il ne le croyait lui-même, car, si pour tout le monde *bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*, dans le commerce la bonne renommée aide beaucoup à mettre de l'or dans la ceinture.

Le nombre des caves où l'on trouve des vins fins de premier choix est beaucoup moins considérable à Paris qu'on ne pourrait le croire, beaucoup moins considérable qu'il ne l'était autrefois. Le faste des locations, des ameublements et de la toilette, de la toilette surtout, ce minotaure des fortunes parisiennes, dévore le revenu, et l'on s'occupe beaucoup moins aujourd'hui de ce qui se boit que de ce qui se voit. Le palais est sacrifié aux yeux. Cela n'empêche pas les servants d'annoncer à haute voix les vins des crus les plus renommés, car la vanité ne permet pas de donner un dîner sans que ces crus y soient représentés ; mais il ne faut pas plus juger le vin sur le nom qu'on lui donne que le sac sur l'étiquette. La plupart de ces bouteilles solennellement annoncées pourraient être poursuivies en usurpation de titres ; ce sont les marquis de Mascarille et les vicomtes de Jodelet de la somellerie.

Sauf un petit nombre de maisons exceptionnelles ou quelques hôtels d'une fortune princière, ce n'est plus aujourd'hui que dans les premiers restaurants de Paris qu'on trouve des caves véritablement peuplées de ces vins renommés que Berchoux a chantés et que d'Aigrefeuille dégustait à la table de l'ar-

chancelier Cambacérès, une des plus raffinéés et des plus friandes de l'ère impériale. Rien d'étonnant à cela. Il se fait à petit bruit un changement que personne ne signale. Paris, l'ancien Paris, qu'on appelait l'Athènes de l'Europe, le Paris du dix-septième siècle aux mœurs si polies, à la société brillante et spirituelle, le Paris du dix-huitième siècle à la société mêlée de gentilshommes et de lettrés, avec une pointe de hardiesse de plus, une fièvre d'innovation, une verve d'idées, une hardiesse d'épigrammes qui ne s'arrêtait plus devant aucune barrière, le Paris même du dix-neuvième siècle tel que le vit, tel que le fit la Restauration, quand s'ouvrirent les salons de M^{me} de Staël, de la duchesse de Duras, puis de M^{me} Récamier, le Paris où l'on parlait des discours de Chateaubriand, où l'on pleurait aux *Méditations* de Lamartine, où l'on discutait l'*Essai sur l'Indifférence* de l'abbé de Lamennais et le *Pape* de Joseph de Maistre, tous ces Paris d'autrefois se sont comme perdus, engloutis dans la ville colossale et géante qui a pour ceinture les fossés des fortifications et pour sentinelles les forts détachés. Plus de salons, plus de société vraiment parisienne, plus de Parisiens à Paris; plus de Paris, plus d'Athènes en France. Tout cela a été remplacé par une cité cosmopolite, un caravansérai gigantesque où les étrangers sont seigneurs et maîtres. Le mouvement des affaires et la fièvre des plaisirs, servis par les lignes des chemins de fer qui de tous les points de l'Europe viennent aboutir à ce centre, attirent sur l'emplacement où fut Paris une population nomade, avide de jouir, de voir et d'être vue, et prompte à s'envoler quand elle a dépensé l'argent qu'elle avait apporté. C'est pour cette population d'étrangers qu'une population d'ou-

vriers, venus de tous les points de la province, travaille à élever une nouvelle ville sur les débris de l'ancienne. L'hôtel du Louvre, le Grand-Hôtel, qu'on va, dit-on, être obligé de démolir trois ans après l'avoir construit, parce qu'il gêne les abords de l'Opéra, voilà les palais du nouveau Paris. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'une ville qui appartient aux étrangers ait pour palais des auberges?

Les étrangers et même les provinciaux, quand ils viennent à Paris, ne regardent pas beaucoup à l'argent. Ils agissent comme on agit dans les villes d'eaux, où l'on sait d'avance quelle est la somme que l'on doit dépenser, et où l'on se conduit comme ces oiseaux de passage qui, en mangeant la graine, s'inquiètent peu de ce qu'ils font tomber. Au nombre des curiosités qu'ils visitent, il faut mettre les grands restaurants. Un dîner chez Véry, aux Frères-Provençaux ou dans quelque autre de ces célèbres maisons où la gastronomie a conservé des autels, fait partie essentielle du programme de tout voyage. Quelquefois un jeune couple, récemment uni et qui habite ses terres dans quelque province éloignée, trouve à Paris un oncle célibataire, qui veut traiter sa nouvelle nièce et la bien traiter. Mettons que ce soit un général qui a débuté dans le métier des armes, au moment de l'expédition d'Alger. Il n'a pas d'intérieur, tant mieux pour la nièce et le neveu si, comme je le soupçonne, ils ne sont pas insensibles à une chair délicate arrosée de vins généreux. Les voilà assis autour d'une table somptueusement servie, dans un cabinet élégamment décoré. Le général, qui sait vivre et qui a conservé les vieilles traditions de galanterie respectueuse de l'époque de la Restauration, n'a pas attendu pour commander son dîner que ses con-

vives soient arrivés. Il a dressé l'ordre de bataille de la soirée, le matin même, avant que les belligérants fussent sur le terrain. Rien de plus discourtois, en effet, que de commander un dîner devant ceux qui doivent le manger; je me trompe, il y a quelque chose de plus discourtois encore, c'est de demander devant eux la carte à payer. Tout cela doit se passer à leur insu, derrière la toile. L'amphytrion qui, pendant le dîner qu'il donne est chargé du bonheur de ses convives, doit avoir pénétré habilement leurs goûts. Il doit s'être consulté avec le maître d'hôtel sur les ressources de la cave, sur les talents particuliers du maître queux.

Le chef doit sans doute être universel, mais Pic de la Mirandole lui-même avait ses spécialités. Un chef qui se respecte fait tout bien; mais il y a des plats où il excelle. La cave d'un restaurateur en renom doit être une encyclopédie vinicole; mais, dans une encyclopédie, il y a tel ou tel chapitre traité d'une manière supérieure: voilà ce que doit savoir l'amphytrion. C'est ainsi qu'a procédé notre général, qui n'en est pas à sa première campagne. Voyez comme tout est bien ordonné sur la table, autour de la table. La vaisselle plate et les cristaux étincellent au feu des bougies; les verres mousseline qui par leur extrême finesse, permettent de mieux savourer le bon goût du vin, de mieux apprécier le bouquet, reçoivent le nectar bourguignon qui sort lentement d'une bouteille couchée, comme un vétérán dans une litière, dans la crainte que le mouvement imprimé au contenu ne trouble la limpidité du contenu. Ce vieux vin de Chambertin gagnera, comme le maréchal de Saxe, sa dernière bataille en litière. Nous sommes au moment solennel du dîner, au *roti*. Le maître d'hôtel, avec la

gravité qui sied à ses fonctions, élève le plat d'argent dans lequel siège un faisan couvert de ses plumes dorées. Les vins fins de Bourgogne et de Bordeaux commencent à circuler. Le visage des convives s'épanouit. Je parierais, rien qu'à voir l'expression de leurs physionomies, que ces vins sont vieux, généreux et d'une bonne année. Un verre de bon vin égaye même un mauvais dîner; à plus forte raison un dîner choisi. L'Écriture n'a-t-elle pas dit qu'il réjouissait le cœur de l'homme? Sans vouloir adopter la morale de ce chansonnier ivrogne qui, misanthrope quand il avait le gosier sec, était philanthrope après boire, et trouvait que la riante couleur du vin

Prêtait son charme à toute la nature,

il me sera permis de dire qu'ordinairement les buveurs de vin ne sont pas méchants. Je ne ferai donc pas de reproches à mon vieux général et à ses gracieux convives; je leur rappellerai seulement que la table somptueusement servie du mauvais riche lui fut reprochée parce qu'il ne permettait pas à Lazare de ramasser les miettes tombées sous cette table. Quand on boit avec plaisir le bon vin, il faut savoir au besoin en trouver une bouteille pour le vieillard convalescent ou la jeune femme du peuple fatiguée de ses relevailles.

Je rappellerai, en terminant, aux amateurs de dîners délicats et de vins fins un trait que je trouve, dans la Vie de Victor Hugo, raconté par un homme qui en fut témoin: "A Satory, on était en train de déjeuner à un rez-de-chaussée dont les fenêtres ouvertes laissaient entrer le clair soleil d'août. Pendant qu'on mangeait avec l'appétit et l'entrain du voyage, une malheureuse fille d'une quinzaine d'années, qui voyait ce bon repas de la rue, vint

à la fenêtre, et apparut en haillons, maigre, souffreteuse, dégradée, dans ce rayonnement du ciel. M. Nodier tira de son gousset la première pièce que rencontra sa main. Au moment où il la tendait à la mendicante, M^{me} Nodier fit remarquer à son mari que c'était une pièce de vingt francs.

—Bah! lui dit-il, je n'en serai pas plus pauvre dans l'éternité.

—Et il donna le louis."

Dites de même, et faites de même après un bon dîner, et comme l'a dit Sterne, si l'ange qui dénonce la gourmandise a écrit votre péché au grand livre des justices éternelles, l'ange de la charité laissera tomber une larme qui l'effacera pour jamais.

FÉLIX-HENRI.

THAT IS THE QUESTION.

Je venais d'entendre lire le long discours ou plutôt la longue causerie dans laquelle le prince Napoléon, desserrant la ceinture de son éloquence, comme il convient à la fin d'un beau dîner, a comparé l'isthme de Suez, cette immense travail, l'honneur de notre siècle, achevé dans sa partie principale et menacé de périr faute d'un détail accessoire, à un pantalon auquel il manque un bouton pour l'attacher à la bretelle.

A la suite de cette lecture, une assez vive discussion s'était engagée dans le salon où je me trouvais sur le genre d'éloquence à laquelle appartient cette barangue. Je suis obligé de dire que les classiques qui goûtaient peu, ce sont de si terribles gens que les classiques, n'est-ce pas, monsieur Hugo? Ils levaient les mains au ciel en s'écriant : *O tempora! o mores!* Ils invoquaient Quintilien, Boileau et Rollin; ils citaient Cicéron et Démosthènes. Ils déclaraient n'avoir trouvé ni dans les *Tropes* de Dumarsais ni dans la *Rhétorique* de Crevier un

seul exemple qui pût autoriser une pareille licence d'expressions, une si audacieuse figure. Ils voulaient savoir,—les classiques ont toujours été des gens très-curieux,—à laquelle des grandes divisions de la rhétorique appartenait ce discours. Était-ce au genre sublime? était-ce au genre tempéré?

—Parbleu! vous voilà bien embarrassé pour peu de chose, interrompit un jeune réaliste qui se trouvait là; c'est au réalisme et au genre familier.

—Vous voulez dire débraillé, jeune homme, répliqua aigrement un vieil-académicien.

Le mot était dur. Le jeune homme riposta en faisant la critique du genre solennel, qu'il proclama le genre ennuyeux par excellence, avec ses périodes qui marchent *d'un pas tranquille et lent* comme ces attelages de bœufs qui, au temps des Mérovingiens,

Promenaient dans Paris le monarque indolent.

—En cultivant ce genre fort

goûté de l'Académie, ajouta-t-il, on est sûr d'endormir, au bout d'un quart d'heure, son auditoire également édifié et assommé. Un mot risqué, au contraire, une métaphore hasardée, une comparaison drolatique, courant les champs comme un batteur d'estrade, secoue l'auditoire et le réveille. On écoute ne fût-ce que pour critiquer, et quand on écoute, on entend. Le P. Ventura n'a-t-il pas dit en pleine chaire, dans la petite église de l'Assomption, que la philosophie nouvelle était de la blague? N'a-t-il pas dit ailleurs, dans une de ses conférences, que les libres penseurs, esprits trop fiers et trop graves pour vénérer les reliques de saint Vincent de Paul, seraient tout prêts à baiser la culotte de Voltaire?

Cette évocation du P. Ventura, à propos du discours du prince Napoléon, ne parut pas à tout le monde d'un grand à-propos. La conversation continua quelque temps sur ce ton. On parla du pacha d'Égypte, de Mr. de Lesseps, de son procès avec Nubar-Pacha, de M^e Jules Favre, de M^e Sénart et de leurs plaidoyers, des millions français, des commerçants anglais. La discussion fut longue, approfondie, et comme il arrive toujours, quand on fut à bout de paroles et que sonna l'heure de la retraite, chacun en se retirant, demeura convaincu que ses adversaires avaient tort et qu'il avait raison.

Quand je sortis du salon, j'avais la tête fatiguée et remplie d'images étranges et incohérentes. Aussi, dès que je fus endormi, je fis les rêves les plus bizarres. L'isthme de Suez m'apparaissait sous la forme d'un géant, d'une taille aussi élevée que l'Himalaya. Il avait pris pour bretelle l'arc-en-ciel, pour pantalon un nuage aussi vaste que la mer Rouge, et il cherchait vainement à l'attacher avec la grande pyramide,

qu'il avait posée transversalement en guise de bouton. " Il est écrit, disait-il que je ne pourrai pas mettre ce bouton ; ce mauvais garçon de Nubar-Pacha a graissé la patte à Schick pour qu'il ne fit pas de boutonnière à mon pantalon ! "

Quand je me réveillai le matin, je me rappelai, en me frottant les yeux, ma vision de la nuit. Tiens, me dis-je en moi-même, il y a peut-être là de quoi faire un dessin. Et je cours chez Bertall.

Je n'ai pas besoin de dire à ceux qui lisent *la Semaine des Familles* que Bertall sait dessiner. Je n'apprendrai pas à ceux qui l'ont entendu qu'il sait parler, et à ceux qui l'ont lu qu'il sait écrire. Mais il a un troisième talent rare chez les artistes, et, pour être juste, je dois ajouter chez les écrivains, comme aussi chez ceux qui n'écrivent pas, il sait écouter. Il m'écouta donc sans m'interrompre, puis il me dit en souriant : *Vous venez trop tard, mon siège est fait.*

Son siège, vous l'avez sous les yeux, ami lecteur, et il ne me reste qu'à écrire au-dessous la légende.

La Compagnie de l'isthme de Suez, coiffée à l'égyptienne, les bras chargés de bracelets, et tenant à la main une baguette qu'on peut prendre également pour un bâton de commandement et pour la baguette magique, que M. de Lesseps semble avoir empruntée aux magiciens d'Égypte, est assise sur un véhicule où vous êtes libre de voir en chemin, à moins que vous ne préféreriez y voir un de ces chars de triomphe qui conduisaient les vainqueurs romains au Capitole. Je n'ai pas besoin de vous dire que le Capitole de l'isthme de Suez est la mer Rouge dont un poteau indique le chemin.

Les chevaux qui traient ce char appartiennent à une race que l'on rencontre rarement dans les écuries.

Le baras d'où ils viennent est situé rue de la Vrillière, M. de Rothschild pratique aussi avec succès l'élève de cette race qui vient admirablement chez lui. Regardez-les bien ; tout ramassés qu'ils soient et toutes courtes que soient leurs pattes, ils sont plus rapides que les locomotives, car ce sont eux qui traînent les locomotives, et sans eux la vapeur, si puissante quelle soit, ne marcherait pas. La science ne peut se passer d'eux dans ses grandes entreprises, et l'on dit qu'il sont le nerf de la guerre. C'est pour les conquérir que tant d'hommes travaillent : c'est pour se les approprier que l'on commet bien des injustices et de mauvaises actions, des crimes mêmes ; que l'on brave tous les périls, que l'on traverse les mers en défiant les tempêtes, que l'on descend dans les profondeurs de la terre en renonçant à la lumière du jour. La fable de Jason partant sur le navire Argos pour aller à la conquête de la Toison d'or est une vérité toujours nouvelle. Seulement Colchos s'appelle aujourd'hui la Californie, l'Australie, et s'appellera peut-être demain la Sonora.

Je n'ai plus besoin de vous dire le nom des chevaux qui traînent le char de la Compagnie de Suez, vous les avez nommés vous-mêmes : ce sont les millions français attelés à cette grande entreprise et qui sont tout près de la mener à bien.

Voyez comme ils se gonflent, ces gros sacs qui sont leurs corps et dont ils sont l'âme. Ils arriveront tout à l'heure, voilà qu'ils arrivent ! . . .

Arriveront-ils, hélas ?

J'aperçois sur le premier plan du dessin deux honorables gentlemen qui certainement appartiennent à la riche corporation de la Cité de Londres ; ce sont des marchands anglais qui, je le soupçonne, n'ont contribué en rien à l'embonpoint des chevaux qui traînent le char de la

Compagnie de Suez ; mais en revanche, ils s'occupent des roues. Je ne prétends pas dire qu'ils y poussent. Sir Rosbif et Plumpudding-Bey, que je reconnais pour Anglais à sa culotte de velours et à ses guêtres, bien qu'il porte par calcul une coiffure égyptienne, m'ont tout l'air de deux aldermen de la Cité de Londres qui n'aiment pas les routes où tout le monde passe et qui préfèrent celles où les ballots de leurs maisons peuvent seuls cheminer. Orgueilleux, intéressés, sournois, et,

Au demeurant, les meilleurs fils du monde,

ils appréhendent sans doute que le char de la Compagnie ne marche trop vite, et, sous prétexte de prévenir les inconvénients des descentes, ils mettent ce qu'on appelle des bâtons dans les roues. La Fontaine a dit du chat, qu'il aime d'abord à faire son bien, ensuite le mal d'autrui. Je soupçonne le chat de la fable d'être né dans la Cité de Londres.

Qui l'emportera, des millions français qui, courbés sous le harnais, tirent de leur mieux le char, ou des bâtons des commerçants anglais qui le retiennent le plus qu'ils peuvent, sans parler des pavés que j'aperçois là-bas et qui ne sont pas fortuitement trouvés sous la roue de la Compagnie qui presse l'attelage en lui montrant la mer Rouge de plus en plus proche. Les bras qui se roidissent pour faire obstacle vaincraient-ils ou seront-ils vaincus ? Les roues seront-elles plus solides que les bâtons, ou les bâtons plus durs que les roues ?

That is the question, comme le dit Hamlet dans Shakspeare.

Cette question est celle de l'isthme de Suez.

VALENTINE.

NOUVELLE.

(Voir pages 87, 122, 148, 171, 207 et 236.)

DEUXIÈME PARTIE

I

Quand M. de la Fosse apprit que, par une compensation inespérée il allait avoir un fils ou une fille qui remplirait bientôt le vide laissé par Paul au foyer de famille, cette nouvelle lui causa une joie profonde, à laquelle il s'abandonna un instant tout entier. Entendant son fils chanter dans le jardin, il courut ensuite à la fenêtre, mu par un élan irrésistible, et cria :

—Paul ! Paul !

Il lui tardait de faire partager son bonheur à son fils.

Paul n'entendit pas. Le colonel allait l'appeler encore, mais madame de la Fosse s'approcha de son mari, et lui dit d'une voix pleine d'émotion :

—Attendons.

M. de la Fosse la regarda. Il passa en une seconde par toute la gamme des sensations sous lesquelles sa femme ployait depuis quelques jours. Une pensée douloureuse traversa son cerveau. Son visage devint grave, presque soucieux.

—Et Paul ? dit-il sans articuler autrement sa pensée.

Ce nom avait sans doute sonné bien des fois dans le cœur de cette

bonne mère, car elle fondit en larmes.

—Nous lui aurions donné, reprit le colonel, tout ce que nous possédons. J'ai offert à M. du Breuil de ne me réserver que ma pension de retraite. Nous n'avions besoin de rien, sinon de voir notre fils heureux. La propriété du Fayon devait lui appartenir en se mariant. Mais, les sacrifices que nous faisons pour assurer son bonheur, nous ne pouvons plus les faire.

Madame de la Fosse ne répondit pas. Elle pleurait.

—Paul est un honnête homme, reprit le colonel. Il comprendra son devoir et le nôtre.

—Oui, je le sais. Mon fils est est un honnête homme. Mais je veux qu'il soit heureux. Je le veux. La chère et inoffensive créature que Dieu nous envoie le veut aussi. Elle n'est pas, avant de naître, l'ennemie de son frère. Elle remonterait au ciel si elle devait nuire à son frère.

—Ne pleurez plus, dit M. de la Fosse avec une affectueuse émotion. Dois-je avoir à vous consoler lorsque la Providence bénit notre maison ?

—Je ne pleure pas. Mais je veux que mes enfants soient heureux. Mes enfants ! Je suis mère ! Je suis doublement mère.

—Soyez donc mère et rien que

mère. La vie de l'un de vos enfants dépend de la tranquillité de votre âme.

— Pensez-vous que M. du Breuil?...

— Je lui parlerai. La nouvelle que je vais lui apprendre, si elle dérange momentanément quelques intérêts, est de nature à réjouir tous les cœurs honnêtes.

— C'est vrai. Un enfant ! Un berceau ! Tout sourit devant un berceau.

— L'avenir de Paul n'est pas compromis. En dehors de ce que nous ferons pour notre fils, sa destinée est dans ses mains.

— Oui. Mon Paul est avocat. Il a toute une glorieuse carrière devant lui.

— Je vais l'appeler ; je vais lui dire....

— Non ! Ah ! que Dieu nous assiste ! Parlez d'abord à M. du Breuil. Que Paul ne sache rien sans que nous puissions lui certifier en même temps que son mariage n'est pas menacé.

— Soit ! Je vais au Breuil.

— Oui. Allez-y ! allez-y vite !

M. du Breuil accueillit cette révélation en galant homme, sans manifester la moindre intention de retirer sa parole, sans même laisser voir combien il était désappointé du bouleversement de ses plans. La question des modifications à apporter au contrat ne fut pas soulevée. M. du Breuil avait trop de tact pour la poser immédiatement. Valentine entra. Fine comme elle l'était, elle ne fut pas longtemps à s'apercevoir qu'un événement grave était arrivé et, sans être trop curieuse, elle désira le connaître. M. de la Fosse hésita. M. du Breuil ne paraissait pas disposé à ébruiter ce secret, se réservant sans doute d'y réfléchir dans son particulier et d'en peser mûrement toutes les conséquences.

Le colonel remarqua parfaitement cette nuance. Valentine insista. Avec sa sagacité habituelle, M. de la Fosse jugea qu'il était préférable de tout divulguer devant le père et la fille parce que Valentine, dans la chaleur de la jeunesse et du premier mouvement, ne manquerait probablement pas de confirmer le projet d'alliance, sans se renfermer, comme le faisait M. du Breuil, dans des félicitations très-vives, très-sympathiques, mais prudentes et banales. Cette appréciation était juste. M. de la Fosse, dont la loyauté et la délicatesse était bien prouvées, mais qui défendait en ce moment le bonheur de son fils, la tranquillité d'esprit de sa femme, n'eut aucun scrupule de conscience en agissant d'après les suggestions d'une clairvoyance habile. Il annonça donc la nouvelle à Valentine qui, effectivement, s'écria :

— Ah ! que je suis heureuse ! J'aurai un frère, ou une sœur !

M. de la Fosse ne s'attendait pas à un succès si prompt, si décisif, et son exquise probité s'en alarma.

— Mademoiselle, dit-il, je vous sais gré des nobles sentiments que vous exprimez si bien en un seul mot. Ils m'imposent encore davantage l'obligation...

— Vos obligations concernent à présent l'enfant qui va naître, interrompit Valentine avec feu. Si j'ai une petite sœur, elle grandira et aura besoin d'une dot. N'est-ce pas, mon père ? Les jeunes filles se marient difficilement sans dot. Vous avez fait assez de sacrifices pour Paul. Il travaillera. Il gagnera beaucoup d'argent. Il sera bon avocat puisqu'il a gagné si facilement sa première cause auprès de moi. Gardez ce que vous lui destiniez. Ce sera la dot de ma petite sœur. Une sœur ! Je veux que ce soit une petite

sœur, vous entendez ! Dès demain je commencerai une neuvaine pour que Dieu m'exauce.

M. du Breuil fit une grimace presque imperceptible. Il lui était difficile de combattre les idées désintéressées de sa fille. C'eût été se manquer de respect à soi-même, blesser une famille qu'il estimait et aimait de tout son cœur. Il avait un peu, dans sa conduite, le système des campagnards : voir, écouter, ne pas se presser, attendre. D'une droiture chevaleresque, il se considérait comme lié autant qu'il l'était la veille, mais il était mécontent de voir sa fille resserrer ces liens, au lieu de leur donner un jeu plus libre afin d'être plus à l'aise pour laisser, comme on dit, passer l'eau sous le pont et observer ce qu'elle amène. Valentine devina tout d'un coup d'œil. Dans une conjoncture si épineuse, à travers les élans d'un cœur auquel les mesquineries étaient inconnues, elle s'arrangea de façon à ménager tous les intérêts et tous les amours-propres.

— Paul travaillera, dit-elle. N'est-ce pas, mon père ?

— Sans doute, répondit M. du Breuil. C'est indispensable pour lui à présent.

M. de la Fosse ne pouvait repousser ce projet. C'eût été mettre en doute les aptitudes et la bonne volonté de son fils. Il rappela néanmoins qu'il lui était encore permis de donner à Paul...

Mais M. du Breuil l'interrompit.

— Ma fille a raison, dit-il. Quoi que vous fassiez dans les limites qui vous sont prescrites maintenant, il faut que Paul travaille. Son titre d'avocat était une épée au fourreau, et la nécessité de l'en tirer ne se faisait pas très-vivement sentir. Aujourd'hui, il faut mettre flamberge au vent, et si, l'année prochaine...

— L'année prochaine ! s'écria Valentine.

Il y eut un moment de silence. Évidemment M. du Breuil demandait que le mariage fût retardé. Il imposait une épreuve. Il ne voulait pas donner sa fille à un jeune homme appauvri et incapable de gagner sa vie. Cette épreuve, toutefois, n'était qu'honorable. M. de la Fosse n'avait pas le droit de s'en formaliser. Valentine elle-même devait accepter sous peine d'amoindrir Paul, d'avouer hautement qu'elle ne le jugeait pas susceptible de résolution et d'énergie pour obtenir sa main.

— L'année prochaine ! répétait-elle en dissimulant son serrement de cœur sous un sourire. Une année sera en effet bien suffisante pour que Paul puisse prouver qu'il a du talent.

— Oh ! je ne suis pas exigeant, dit M. du Breuil avec beaucoup de bonhomie et de rondeur. On ne devient pas général du jour au lendemain, n'est-il pas vrai, mon cher colonel ? Que Paul gagne seulement l'équivalent des appointements d'un capitaine, d'un lieutenant... Que sais-je, moi ?... la moindre des choses... et nous ne le ferons pas attendre trop longtemps.

Cette proposition était trop raisonnable pour ne pas être approuvée. M. de la Fosse vint rendre compte à sa femme de ce qui s'était passé et s'empressa ensuite de prévenir Paul. Aux premiers mots de cette grande nouvelle Paul quitta son père par un mouvement spontané et irrésistible, courut se jeter dans les bras de sa mère et l'embrassa. Son cœur débordait de sentiments d'une douceur infinie. Le premier besoin d'un enfant est d'être protégé ; le premier besoin de ceux qui l'entourent est de l'aimer, de lui faciliter la vie. C'est là une des plus douces et des plus fortes.

lois de la nature, qui ne consent jamais à lancer dans ce monde la moindre creature sans lui avoir ménagé auparavant des appuis. Les âmes simples comprennent d'instinct et bien mieux que les autres ces devoirs sacrés, si salutaires et si tendres que leur accomplissement est déjà une récompense. Après quelques instants d'effusion, Paul regarda en souriant son père qui les avait rejoints.

— Ah ! s'écria le jeune homme avec une sorte de sincérité joyeuse et ingénue qui montrait que les questions de fortune ne l'avaient jamais bien sérieusement préoccupé, M. du Breuil va vous gronder, mon père. Ses projets de réunion et d'exploitation grandiose du Breuil et du Fayon vont être forcément modifiés. Que va dire mon futur beau-père ? Que va dire Valentine ?

— Elle a dit, mon fils, que la voie que tu dois suivre est toute tracée, et que le travail...

— Elle a dit cela ! s'écria Paul en joignant les mains comme pour remercier la jeune fille. Elle a confiance en moi !

— Elle comme nous tous, répondit madame de la Fosse.

Paul semblait transfiguré. Son visage rayonnait.

— Ma bonne mère, reprit-il avec une émotion profonde, l'événement que vous m'annoncez doit être béni par moi plus encore que par mon père et par vous. Il m'enseigne en effet ma route, une route glorieuse. Qu'étais-je jusqu'à présent ? Un être inutile, auquel ni moi ni vous ne songions à imposer des obligations. Je n'avais pas fortement envisagé cette situation parce que rien ne me forçait d'en sortir, parce que ma tendresse pour Valentine ne me laissait guère le loisir de penser à autre chose. Mais cette tendresse même, depuis que

je suis aimé, élevait mes desirs, mes ambitions, et me suscitait des aspirations vagues encore mais de plus en plus pressantes, afin de devenir digne de celle qui m'a librement choisi. Ah ! que nous nous aimons bien, Valentine et moi ! Il y a entre nous similitude de sentiments et d'idées. Le travail ! Oui, c'est le travail qui me rendra tout à fait digne d'elle. J'étais un enfant ; je suis un homme maintenant.

Madame de la Fosse pleurait encore, mais c'était de joie, d'attendrissement.

— Mon père, reprit Paul, vous vous étiez dépouillé pour moi. Cela ne se peut plus, aujourd'hui. Ingrat que j'étais ! Vous ai-je remercié au moins ? Non ! A peine. Je trouvais cela tout simple. Je me laissais faire, tellement je suis habitué aux prodigalités et aux bontés de votre affection. Je vous remercie, mon père, et je n'ai jamais mieux compris la valeur de vos dons qu'au moment où je puis me permettre de croire que je saurai m'en passer. Oui, bien réellement je n'étais qu'un enfant, et je deviens un homme. Écoutez-moi bien, mon père, et vous aussi, ma mère : je n'épouserai Valentine qu'après lui avoir donné des preuves de mon travail et de mes succès.

— L'opinion de Valentine, dit M. de la Fosse...

Mais sa femme l'interrompit vivement.

— Paul, dit-elle, mon cher enfant, combien je suis heureuse de te voir dans des dispositions pareilles ! Tes talents ne sont révoqués en doute par personne. Mais il faut les utiliser. Consacre une année entière, avant d'épouser Valentine...

— Une année ! s'écria Paul en faisant un soubresaut en arrière.

Mais ses bonnes résolutions,

quoique bien jeunes encore, ne se démentirent pas.

— Vous avez raison, ma mère, reprit-il. Parler n'est rien ; il faut agir. Je veux consacrer une année d'un travail constant, opiniâtre, et on en verra les résultats.

Paul, qui avait un peu baissé la tête devant ce délai rigoureux, la releva avec une résignation pleine de courage et de fierté. Puis il ajouta quelques mots légèrement présomptueux. Que ceux qui seraient portés à les blâmer veuillent bien se souvenir que Paul ne leur a jamais été présenté comme un jeune homme parfait. Il possédait ces instincts généreux que la vie pratique n'a pas émoussés. Son âme, n'ayant jamais eu à lutter, avait contracté une certaine mollesse, mais elle accueillait vaillamment les premières épreuves à subir, et, à cause de cela, on peut bien pardonner à Paul quelques paroles qui ne trahissent, après tout, que l'ingénuité d'un cœur aimant.

— Mais Valentine, dit-il, consentira-t-elle à attendre aussi longtemps ?

M. de la Fosse avait deviné la pensée de sa femme. Il avait compris qu'un délai d'un an, provenant de l'initiative de Paul, lui serait bien moins pénible que s'il paraissait imposé par M. du Breuil et sa fille. M. de la Fosse laissa donc son fils persuadé que le soin de sa propre dignité motiverait seul ce retard. Et, pour répondre à la dernière question de Paul, son père lui promit de se concerter avec M. du Breuil, avec Valentine, et affirma d'avance que des arrangements si convenables, si bien faits pour rassurer tous les intérêts de cœur, de fortune et de respect de soi-même, ne pouvaient manquer d'être ratifiés par tout le monde.

II

Les vacances allaient finir. M. de la Fosse, sa femme et son fils, devaient prochainement revenir habiter la ville, où Paul allait faire ses premières armes au barreau. M. du Breuil demeurait d'ordinaire toute l'année à la campagne, et, d'accord avec sa fille, il résolut de ne rien changer à ses habitudes.

En voyant approcher le jour de la séparation, Paul fut pris d'une invincible tristesse. Il s'efforça de la surmonter, de ne point la faire paraître ; mais ce jeune homme, dont la vie avait été jusqu'alors si douce, se sentait malgré lui faible et inexpérimenté pour en aborder, pour en chercher les luttes. Son imagination vive, ardente et passionnée, s'était absorbée dans l'amour, où elle avait trouvé un frein, un but, une satisfaction pleine et entière. Il avait reporté toutes ses pensées sur Valentine, et Valentine, après lui avoir tendu la main, semblait fuir maintenant devant lui en lui faisant signe de la suivre, et il restait seul, immobile, enchaîné, mesurant d'un œil morne et avec des frémissements d'impatience la distance, le vaste intervalle de temps qui les séparait. Pour certaines natures exaltées, l'ajournement auquel elles se résignent, ne pouvant faire autrement, est le pire des maux. On doute de soi, des autres, de la destinée. Paul, dans les premiers instants de son renoncement méritoire, s'était presque figuré qu'il allait avoir à accomplir une entreprise difficile, périlleuse et immédiate. Il manquait de ce courage de tous les jours qu'engendre le choc continu des épées. Soldat novice, il ne craignait pas la mort, mais il n'avait pas appris à supporter les fatigues, les privations et l'attente. Même auprès de Valentine, le plaisir d'être ensemble était empoisonné. Quelle

différence, en effet ! Au lieu d'emmener sa fiancée, sa femme, il allait la quitter pour remplir froidement une tâche laborieuse. Cette tâche se dressait entre eux, impérieuse, menaçante, inexorable. Aussi Valentine paraissait-elle quelquefois à Paul, non une étrangère, ce n'était pas possible, mais une femme dont la possession était tellement lointaine que le cœur se glaçait auprès d'elle et frissonnait d'une secrète épouvante. La nature de Paul ne comportait pas ces sacrifices sublimes qui dégagent l'âme des sens et se nourrissent d'abnégation et de dévouement. En écoutant Valentine, en la regardant, en s'enivrant de sa présence, il se sentait bientôt pris d'une rage sourde, il se révoltait, il accusait le sort, comme si on eût présenté un fruit savoureux à ses lèvres altérées, en lui disant : "Patience jusqu'à l'année prochaine." Un arrêt net et franc, a dit Montaigne, signale entre tous un bon cheval." Et cette observation est vraie aussi pour les hommes. Bien peu d'entre eux sont assez maîtres d'eux mêmes pour supprimer tout à coup l'impulsion donnée, la force acquise (comme disent les savants). Mais Paul trouva des compensations bien douces dans le surcroît de tendresse de Valentine. Elle la puisait à des sources moins troublées ; aussi accepta-t-elle un délai plus aisément. Peut-être aussi était-elle secrètement consolée de ce retard par la pensée que l'obtention de sa main allait nécessiter de la part de Paul un peu de persévérance et d'efforts. Les femmes les meilleures aiment beaucoup l'ombre des couronnes, et Valentine ne doutait pas que Paul ne fût capable d'en mériter.

— Ah ! lui dit-il à ce propos et en se fâchant un peu contre elle, vous ressemblez à tous les parents qui envoient leurs fils faire leurs

études à Paris ; vous vous imaginez qu'au retour on doit être célèbre du jour au lendemain.

— Non, répondit-elle d'une voix ferme et douce ; je sais qu'il faut du temps et j'attendrai.

Que dire ? Il eût fallu être bien ingrat et bien faible pour ne pas tomber à genoux devant des preuves d'une tendresse si pure, pour ne pas se relever ensuite avec la résolution bien arrêtée de renverser tous les obstacles.

Ces défaillances intermittentes de Paul éclatèrent malgré lui la veille du jour où il quitta le Fayon avec son père et sa mère, pendant un dîner d'adieu auquel M. de la Fosse avait invité M. du Breuil et sa fille. Au dessert, M. du Breuil prit la parole :

— Voilà donc Paul qui va se lancer, dit il. Je n'ai pas besoin de lui souhaiter bonne chance. *Labor improbus omnia vincit.*

— Et, dit Paul d'un air assez maussade, *audaces fortuna juvat* ; nous connaissons cela.

Puis il ajouta mentalement :

— Mon beau-père erache du latin ; mauvais signe ! Cela ne lui était jamais arrivé.

— Paul et Valentine sont fiancés, reprit M. du Breuil. C'est conclu. Mais, si vous m'en croyez, nous garderons le secret de nos arrangements. Écoutez-moi, Paul. Si je fais cette proposition, c'est par prudence et dans votre intérêt. Les commérages vont vite. Il y a des envieux et des mauvaises langues partout, même à Limoges. Si vous attirez l'attention, on s'occupera de vous de manière à vous importuner, à vous entraver. De plus, vous vous aliéneriez la bienveillance de toutes les mères de famille. Il y en a qui ont des procès en même temps que des filles à marier, et, en voyant un jeune avocat aimable, beau garçon, de bonne

naissance, elle songeront naturellement à lui confier...

Oh ! je ne suis pas si adroit que cela, interrompit Paul. S'il faut tant d'adresse pour réussir, je ne réussirai jamais.

— Entendons-nous, continua M. du Breuil. Je ne vous conseille rien de répréhensible. La ruse engendre la ruse, et il est beaucoup plus simple, je dirai même plus habile, de marcher droit son chemin. Mais il ne faut décourager ni éloigner personne, et, dans toutes les professions, un savoir-faire discret et non apparent est légitime. Voulez-vous maintenant des considérations d'un autre genre ? Elles ne me manqueront pas. En divulguant ce projet d'alliance, vous allez déchaîner contre vous les questions, les commentaires, les médisances, les jalousies, les si, les pourquoi, les comment. Cela n'en finira plus. Vous en serez ennuyé, assommé, assourdi. J'ai de l'expérience, je m'en flatte. L'avis que je vous donne n'a pas pour but de refuser de la publicité à ma parole ; il est dicté par mon désir de la préserver de tout contrôle officieux et gênant. Quand l'époque sera arrivée, le jour définitivement fixé pour cette union, il sera temps d'en parler. On ne la discutera plus, alors on l'acceptera comme un fait accompli.

Cette proposition, sous tous les points de vue, ne manquait pas de sagesse, elle en avait peut-être même trop, et le petit discours évidemment préparé d'avance par M. du Breuil montrait qu'il souhaitait de la faire adopter. Il savait parfaitement qu'elle était toute à son avantage, que la liberté de sa fille se trouverait tacitement réservée tant que Paul n'aurait pas obtenu des succès décisifs et lucratifs. Aussi M. du Breuil déploya-t-il une certaine diplomatie pour masquer des vues personnelles derrière

un intérêt général. Il était difficile, néanmoins, de ne pas admettre sa manière d'agir et de ne pas s'y conformer. C'eût été témoigner de la méfiance à un moment où l'on n'avait qu'à se louer de la conduite de Valentine et de son père. M. et madame de la Fosse gardèrent le silence, d'après leur excellent système de compter sur l'initiative de leur fils lorsqu'il y avait un généreux sacrifice à faire. M. du Breuil, d'ailleurs, craignant la perspicacité du colonel ou un regard de doux reproche de madame de la Fosse, avait affecté de s'adresser plus spécialement à Paul. Celui-ci comprit bien vite qu'il fallait dire oui ou non sans hésiter, parce qu'un débat sur une pareille question devait forcément affaiblir et ébranler la foi jurée.

— C'est très juste, dit-il avec une fierté un peu hautaine. Mademoiselle du Breuil n'est engagée que conditionnellement. Je n'ai pas à me prévaloir de votre assentiment, ni du sien, puisqu'ils ne sont pas encore définitifs. Je me tairai donc sur une promesse éventuelle ; je ne verrai plus qu'en grande cérémonie mademoiselle Valentine, et elle conservera la libre disposition de sa main.

— Eh ! ce n'est pas là ce que je veux dire.

— A peu près.

— Mais non !

— Mais si !

Paul allait se livrer à un bien regrettable emportement, mais par bonheur, il s'arrêta, comme un bon cheval auquel la plus légère pression du mors suffit pour le faire obéir. Il sentit qu'un pied touchait doucement le sien. C'était peut-être le pied de Valentine.

M. de la Fosse, d'ailleurs, s'empressait déjà d'intervenir.

— On voit bien que vous êtes un vrai trésor, ma chère Valentine,

dit-il. Votre père et votre futur se disputent votre possession. Elle vous restera, mon cher du Breuil, jusqu'à ce que mon fils en soit digne. Laissez leur le droit de s'aimer et de se le dire. Vous voyez comme Paul prend feu dès que l'on attaque ses prérogatives. A sa place, vous en feriez tout autant. Quand à sa délicatesse, j'en réponds, je m'en porte garant. Mon fils n'est pas un homme à aller crier son bonheur sur les toits. Il a à subir un temps d'épreuve, il le subira. Pour celle-là comme pour

d'autres, si elles se présentaient, son courage ne faiblira pas. Vous jugez convenable de ne pas ébruiter nos conventions; c'est préférable, en effet. Qu'importe que le public sache qu'elles existent! Il suffit que nous les connaissions.

— Bien parlé! dit M. du Breuil. Donnez moi la main, monsieur mon gendre, et ne boudez plus. Votre colère, du reste ne me déplaît pas; elle prouve que vous aimez ma fille.

H. AUDEVAL.

A continuer.

DEUIL NATIONAL

ou

HOMMAGE FUNÈBRE DE RECONNAISSANCE

à

S. M. LEOPOLD I^{er}, ROI DES BELGES.

(Voir page 213.)

Non-seulement à Bruxelles et dans le reste de la Belgique, mais dans toute l'Europe, la mort du Roi Léopold a causé une grande sensation. Le duc de Brabant a reçu des souverains étrangers les marques de la plus vive affection. La reine d'Angleterre, l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche, l'empereur des Français, le roi de Portugal et d'autres têtes couronnées se sont hâtés de transmettre à Léopold II leur compliment de condoléance au sujet de la mort du Roi, son auguste père. A ces témoignages de regrets et de respect pour le règne qui finit, se sont

joints "des vœux sympathiques pour le règne qui commence." Ces vœux, l'empereur Napoléon les a exprimés avec une remarquable effusion. La Belgique sera reconnaissante à l'auguste chef du gouvernement impérial de France de la bienvenue qu'il souhaite au nouveau roi des Belges. On se plaît à voir, dans ces hautes manifestations de souverains étrangers, des gages de paix et de sécurité pour l'avenir.

Voici, d'après le *Moniteur universel* de Paris, les dépêches échangées entre le nouveau Roi et l'empereur Napoléon :

Laeken, le 10 décembre 1865.

A S. M. l'empereur des Français, à Compiègne.

J'ai la douleur d'annoncer à Votre Majesté la mort du Roi mon père. Nous remercions de tout cœur Votre Majesté, ainsi que l'Impératrice, de la part qu'elles ont prise aux longues souffrances de mon père bien-aimé.

DUC DE BRABANT.

L'Empereur a répondu :

Compiègne, 10 décembre 1865.

A Son Altesse Royale le duc de Brabant, à Bruxelles.

C'est avec le sentiment du plus sincère regret que l'Impératrice et moi nous venons d'apprendre la mort du Roi votre père.

Par sa sagesse et sa haute intelligence, il s'était placé au premier rang des souverains de l'Europe. Il m'avait toujours témoigné tant d'amitié que je déplore vivement sa perte.

Je ne doute pas que Votre Altesse Royale ne suive sur le trône de si nobles exemples, et je serai toujours heureux de lui témoigner mon amitié.

NAPOLEON.

On lit encore dans le journal officiel de Paris :

Palais de Compiègne, 11 décembre.

L'Empereur, par suite du décès de S. M. le roi Léopold I^{er}, roi des Belges, prendra le deuil, pour vingt et un jours, le samedi, 16 décembre.

Ainsi tombaient les bruits qui avaient couru sur les prétendus projets de Napoléon d'annexer la Belgique.

Le deuil de la cour de Bruxelles sera de six mois, à partir du jour du décès de Sa Majesté.

IV

On peut se faire, d'après la lecture de cet exposé net et succinct que nous extrayons de la *Gazette de Liège*, une idée du grand rôle de souverain que le roi Léopold a rempli.

“ Les destinées humaines n'offrent pas de tâche plus noble et plus utile que celle d'être appelé à fonder l'indépendance d'un peuple et à consolider ses libertés.”

“ Ces belles paroles du monarque que la mort vient de ravir à notre amour, à notre respect, à notre fidélité, à notre reconnais-

sance, sont le magnifique résumé de sa vie et de ses œuvres. Cette tâche si noble et si utile, notre bien-aimé Roi a su la remplir : il a été appelé par la Providence à fonder l'indépendance de la Belgique ; il a été appelé à consolider nos libertés ; et il l'a fondée et il les a consolidées. Le cœur des Belges proclame et l'histoire affirmera que nous devons, en grande partie, à Léopold I^{er} notre indépendance et la conservation de nos libres institutions.

“ Et voilà pourquoi la mort du Roi est une perte immense pour la patrie, une perte si grande que personne ne peut la mesurer.

“ La Belgique humiliée et asservie s'était, en 1830, relevée dans son désespoir et dans son héroïsme ; mais elle avait à triompher de la force de ses ennemis, des ruses de la diplomatie et de la répugnance de plusieurs princes puissants.

“ Pour venir à bout d'une œuvre si pénible, il lui a fallu un chef aussi courageux et aussi sage que Léopold. Notre Roi se dévoua tout entier à nous et, comme il n'avait accepté la couronne “ que pour le bonheur des Belges,” il n'écouta que son dévouement et vint se mettre à la tête d'un peuple chez qui tout était spontané et qu'il fallait d'un seul effort élever à la plénitude de la vie nationale et de la liberté. A la tête de bandes indisciplinées, il combattit l'ennemi. C'est alors que le général Belliard, ambassadeur de France, écrivait :

“ Le roi des Belges s'est montré d'une bravoure et d'un sang-froid extraordinaires. Souvent il a fait le sous-lieutenant. Avant-hier, plusieurs fois il a été exposé à être tué. On le voyait aux tirailleurs donner des directions aux colonnes, placer l'artillerie et diriger tous ses mou-

“ vements ; sans lui, sans les soins qu'il a pris, l'armée belge était anéantie, et l'autorité des Nassau imposée de nouveau à la Belgique.”

“ Et quelle tâche encore que celle de faire évanouir les préjugés, de dissiper les défiances de l'Europe, dirigée encore en partie par les idées et les traditions de la Sainte-Alliance ! Léopold vint à bout de tout. Il avait noué avec les souverains et les hommes politiques de tous les pays des rapports qui contribuèrent, pour une forte part, à la constitution de notre nationalité, et qui la firent recevoir dans les rangs des peuples européens et aimer d'eux tous.

“ Pendant son règne de trente-cinq ans, ses relations extérieures nous furent d'un immense secours et détournèrent de la patrie bien des orages. Juge de paix de l'Europe, comme on l'a dit, il a défendu la civilisation, il a préservé la Belgique.

“ Et la liberté dont nous sommes à juste titre si fiers, ne l'a-t-il pas aimée, pratiquée, servie ? Pendant un si long règne, il n'a jamais commis le moindre empiètement sur les droits légitimes de la nation ; au lieu d'agrandir son pouvoir, il n'a cherché qu'à le faire respecter. Pour lui, la royauté fut, non un privilège, mais un devoir.

“ Nous le proclamons, le Roi fit toujours les plus nobles et les plus persévérants efforts pour réaliser cette idée, qu'il exprimait le 21 juillet 1831 et que nous rapportons à sa gloire :

“ *Je dois, répondait-il au Congrès, dans une aussi touchante solennité, vous exprimer un de mes vœux les plus ardents. La nation sort d'une crise violente : puisse ce jour effacer toutes les haines, étouffer tous les ressentiments ; qu'une seule pensée anime*

tous les Belges, celle d'une franche et sincère union.”

“ Hélas ! aujourd'hui que cette union est disparue, et peut-être sans retour ; aujourd'hui qu'elle est remplacée par une funeste division, combien ceux qui ont travaillé à séparer la Belgique en camps hostiles doivent se repentir, et combien les paroles du Roi doivent être pour eux un remords !

“ Et si nous avons exprimé ou plutôt senti, dans ces derniers temps, le regret que notre monarque bien-aimé ne contint pas plus énergiquement une politique néfaste, nous ne tenions peut-être pas assez compte des circonstances ; mais ce regret a disparu dans l'immensité de notre douleur et de notre reconnaissance !

“ Et voilà pourquoi la mort de Léopold I^{er} est une perte immense pour nos institutions, pour notre liberté !”

Tous les souverains ont, depuis longtemps, rendu hommage aux éminentes qualités du Roi défunt ; plusieurs l'ont décoré de leur ordre. Il ne sera pas inutile de mentionner ici ces distinctions.

Le roi Léopold était grand maître de l'ordre de Léopold, établi par la loi du 11 juillet 1832 ; grand-cordon de l'ordre d'Ernest le Pieux ; grand cordon de l'ordre de la Couronne de Saxe ; chevalier de l'ordre de la Jarretière et grand-cordon de l'ordre militaire du Bain de la Grande-Bretagne ; grand-croix de l'ordre de la Légion d'honneur de France ; grand-croix de l'ordre du Christ et grand-croix de l'ordre militaire de la Tour et de l'Épée de Portugal ; grand-croix de l'ordre des Guelfes de la maison de Hanovre ; chevalier de l'ordre militaire de Marie-Thérèse d'Autriche ; chevalier de l'ordre de Saint-André ; chevalier de l'ordre de Saint-Alexandre Newski ; grand-croix de l'ordre de Sainte-Anne, et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Georges de la troisième classe, de Russie ; chevalier de l'ordre de l'Aigle Noir ; grand-croix de l'ordre de l'Aigle Rouge ; chevalier de la croix de fer pour la bataille de Culm, et chevalier de l'ordre de Saint Jean, de Prusse ; chevalier de l'ordre de la Toison d'or, d'Espagne ; chevalier grand-croix de l'ordre de l'Annonciade, de Sardaigne ; grand-croix de l'ordre de la croix du Sud, du Brésil ; grand-croix de l'ordre militaire de Saint-Ferdinand, des Deux-Siciles ; chevalier de l'ordre de Saint-Hubert et

commandeur de l'ordre militaire de Maximilien-Joseph de Bavière ; grand-croix de l'ordre du Mérite civil, de la couronne de Bavière ; grand-croix de l'ordre du Sauveur, de Grèce ; grand-croix de l'ordre du Lion d'or, de Hesse ; grand-croix de l'ordre de l'Éléphant, de Danemark ; chevalier de l'ordre de Saint-Etienne, de Hongrie ; grand-croix de l'ordre du Lion Néerlandais ; chevalier de l'ordre des Séraphins, de Suède ; grand-croix de l'ordre de Pierre-Frédéric-Louis d'Oldenbourg ; grand-cordon de l'ordre de Saint-Janvier, de Naples ; grand-croix de l'ordre de Saint-Joseph, de Toscane ; grand-cordon de l'ordre National, du Mexique ; grand-cordon bleu de l'ordre de l'empire de Perse ; décoré de l'ordre du Lion d'or de la maison de Nassau.

V

Quelques détails biographiques sur le royal défunt montreront une partie des droits qu'a Léopold I^{er} à ces hommages universels. Nous les extrayons du *Journal de Bruxelles* :

“ Léopold - Georges - Chrétien - Frédéric, prince de Saxe-Cobourg, naquit à Cobourg, le 16 décembre 1790. Il était le sixième enfant de François, duc de Saxe-Saalfeld-Cobourg. Son éducation littéraire et scientifique fut très soignée ; à dix-huit ans, il était un des jeunes princes les plus distingués de l'Allemagne. Mais le malheur était venu fondre sur sa famille. En 1806, son père était chassé de sa petite principauté, qui était absorbée dans la Confédération du Rhin, et lui-même devait aller prendre du service à l'étranger. Une de ses sœurs avait épousé le grand-duc Constantin, fils de Paul I^{er}. Il se rendit en Russie, où il devint bientôt général de cavalerie. En 1808, il accompagnait l'empereur Alexandre à l'entrevue d'Erfurt. Le traité de Tilsit avait rendu la principauté de Saxe-Cobourg à sa famille ; mais, lorsque l'alliance avec la Russie parut compromise, Napoléon ordonna au prince Léopold de quitter le service de la Russie, sous peine de voir enlever la couronne à son frère. En vain Léopold essaya

de faire revenir l'Empereur sur cette résolution, il le trouva inflexible et se vit obligé de renoncer à la carrière militaire pour conserver à son frère l'héritage paternel.

“ On était en 1810. Trois ans après, une sixième coalition formidable se formait contre l'empereur des Français ; Léopold reprenait son commandement dans l'armée russe et se distinguait sur les champs de bataille de Lutzen, de Bautzen, de Culm, de Leipzig, de Brienne, d'Arcis-sur-Aube et de la Fère-Champenoise. Il entra à Paris avec les alliés, et, quelque temps après, accompagnait l'empereur Alexandre à Londres, où il fixait l'attention de la princesse Charlotte, héritière de la couronne d'Angleterre, et qui était fiancée au prince d'Orange.

“ Après le Congrès de Vienne, où il défendit avec succès les droits de son frère, et la bataille de Waterloo, qui décida du sort de l'Europe, il retourna en Angleterre, où il épousa, le 2 mai 1816, la princesse Charlotte. Ayant reçu le titre de duc de Kendal et le titre de prince royal, aimé des Anglais, qui fondaient sur son union avec leur future reine les plus grandes espérances, l'édifice de cette haute fortune s'écroula par la mort de la princesse Charlotte, qui fut enlevée à l'affection du pays le 6 novembre 1817, en mettant au monde un enfant mort.

“ Une année après, le duc de Kent épousait la sœur de Léopold, qui devint mère de la reine Victoria. Retiré à Claremont, Léopold conserva la haute sympathie du Roi, qui le nomma feld-maréchal et membre du conseil privé.

“ Pendant treize ans, la vie du futur roi des Belges s'écoula doucement dans cette belle retraite de Claremont. Dès 1827, il avait été proposé comme roi du nouveau

royaume de Grèce. En 1830, il accepta ce trône, mais en y mettant pour condition des garanties de frontières et de politique qui ne furent pas accordées ; il se vit donc obligé de renoncer à cette position élevée, mais extrêmement périlleuse, comme le temps l'a fait voir.

“ Les circonstances qui ont accompagné la création du royaume belge et amené le choix de Léopold sont assez connues pour que nous puissions nous dispenser de les rapporter.

“ On sait que Léopold mettait pour condition à son acceptation de la couronne de Belgique, comme il l'avait fait pour celle de la Grèce, la détermination préalable des limites de l'état dont il devait jurer et défendre le territoire ; que cette détermination était indiquée dans le protocole de la conférence de Londres connu sous le nom de traité des dix huit articles ; que le Congrès lui décerna la couronne le 4 juin 1831, accepta les conditions du traité des dix-huit articles le 9 juillet, et que Léopold fut inauguré roi des Belges le 21 juillet. On se rappelle également les désastres du mois d'août et le traité des vingt-quatre articles, qui modifia, à notre désavantage, les premières conditions de la séparation de la Belgique et de la Hollande.

Léopold I^{er}, roi des Belges, épousa, le 9 août 1832, la princesse Louise-Marie, fille de Louis-Philippe, roi des Français, née le 3 avril 1812 et morte le 11 octobre 1850, de laquelle il eut quatre enfants, dont l'aîné mourut en bas âge.

“ Le deuxième est Léopold, duc de Brabant, qui devient roi des Belges, et qui est né le 9 avril 1835. Marié le 22 août 1853, à Marie - Henriette, archiduchesse

d'Autriche, qui est née le 23 août 1836, il en a eu trois enfants : Louise, duchesse de Saxe, née le 18 février 1858, Léopold-Ferdinand, comte de Hainaut, duc de Saxe, né le 12 juin 1859 ; Stéphanie-Clotilde, duchesse de Saxe, née le 21 mai 1864.

“ Le troisième est Philippe, comte de Flandre, duc de Saxe, né le 24 mars 1837.

“ La quatrième est Marie-Charlotte, duchesse de Saxe, née le 7 juin 1840, mariée le 27 juillet 1857 à Ferdinand-Maximilien, archiduc d'Autriche, empereur du Mexique depuis le 14 avril 1864.”

VI

MANDEMENTS DE L'ÉPISCOPAT BELGE.

Nosseigneurs les évêques de Belgique se sont empressés de donner les ordres nécessaires pour que le clergé s'associât au deuil public, et que les cloches de toutes les églises de leurs diocèses respectifs fussent sonnées en signe de deuil. Notre patriotique épiscopat est toujours le premier à donner l'exemple du dévouement à notre dynastie nationale et de l'attachement au pays et à nos institutions. Le deuil qui frappe la nation ne pouvait manquer de l'émouvoir profondément.

L'évêque de Bruges, Mgr. Faict, qui était sur le point de se rendre à Rome, a différé son départ jusqu'après l'avènement du roi Léopold II.

Les termes du mandement de son Éminence le cardinal-archevêque de Malines, qui a paru le premier, sont une preuve nouvelle des sentiments qui animent nos vénérés pasteurs.

ENGELBERT STERCKX,

par la miséricorde de Dieu cardinal-prêtre de la sainte Église romaine, du titre de Saint-Barthélemi en l'île, archevêque de Malines, primate de Belgique, etc.

Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers Diocésains,

La Belgique vient de faire une perte immense.

Le Roi, notre vénéré souverain, qui, depuis son entrée dans sa patrie adoptive, avait consacré toute son existence et toute sa sagesse à la consolidation de notre indépendance nationale, et qui nous avait préparé un successeur si digne de régner sur notre chère patrie, est mort aujourd'hui, à onze heures trois quarts.

Pénétré de la plus vive douleur, et voulant que le clergé et les fidèles de notre diocèse s'associent, avec nous, au deuil de la nation. Nous ordonnons que le glas funèbre soit sonné, dans toutes les églises de notre diocèse, tous les soirs, jusqu'au jour de l'enterrement.

Dans les communes où l'administration civile sera sonner et dans celles où il y a plusieurs églises, on devra s'entendre pour que cette lugubre manifestation de l'affliction générale ait lieu à la même heure.

Ce témoignage d'unanimes regrets prouvera combien nous avons été dévoués à notre premier Roi, et avec quelle fidélité nous nous attacherons à l'héritier de sa couronne.

Donné à Malines sous notre seing, notre sceau et le contre-seing de notre secrétaire, le 10 décembre 1865.

ENGELBERT, Card.-Arch. de Malines.

.....

Ce que ces manifestations de déférence et de deuil avaient de grandiose a été, en quelque sorte, troublé par la publication d'une pièce dans laquelle on trouve l'assertion que le Roi est mort "avec le stoïcisme du vrai maçon," et on voit proposer une telle mort pour exemple. Heureusement les détails sur les derniers instants du Roi démentent catégoriquement ces assertions impertinentes. Le Roi est mort dans la manifestation de sentiments chrétiens. "Au lit de l'agonie, la future Reine des Belges a dignement représenté notre catholique nation. Avec un courage dont tous lui sauront un gré infini, c'est elle qui a rappelé au monarque la gravité de son état, et les pensées de religion si nécessaires en ces heures suprêmes. Honneur donc et reconnaissance à la femme forte, à la fille chrétienne, à l'admirable princesse qui a su inaugurer son règne avec autant d'héroïsme et une pareille

foi!" Elle doit donc avoir ressenti une vive peine, cette noble fille de Marie-Thérèse, quand elle aura lu la circulaire, que le Grand-Orient de Belgique a adressée aux loges maçonniques de son obédience.

.....

Il paraîtrait de plus que le Grand-Orient de Belgique a décidé que toutes les loges de son obédience prendront le deuil, à l'occasion de la mort du Roi, et qu'une grande cérémonie funèbre sera célébrée, vers la fin de janvier, par ce haut corps maçonnique, à la mémoire de Léopold.

"A la manière dont les franc-maçons ont annoncé que Léopold I^{er} faisait partie de leur société, dit la *Gazette de France*, on aurait pu croire que ce souverain s'était fait initier aux loges belges. Il n'en est rien; il a été, en effet, admis dans l'ordre, dans une loge suisse, à Berne, en 1813, à l'époque d'un voyage qu'il fit dans ce pays après avoir quitté le service de la Russie. A cette époque, la franc-maçonnerie n'avait pas le caractère qu'elle présente aujourd'hui, en Belgique surtout."

L'*Ami de l'Ordre* publie les réflexions suivantes, au sujet de l'inconvenance de la publication de la planche maçonnique: "Personne n'a oublié la lettre écrite, par ordre de Sa Majesté Léopold I^{er}, au président de l'Œuvre des sépultures pauvres, bénies par la religion catholique. C'était une éloquente et solennelle protestation contre ces malheureux qui, affolés d'antichristianisme et faisant table rase de toute religion positive, semblent avoir juré de nous ramener vers la barbarie. Des actes de foi chrétienne, ainsi que le témoigne le *Journal de Bruxelles*, ont marqué ses derniers moments. Le Roi est mort en professant d'une manière aussi touchante que so-

lennelle sa foi à la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et en implorant sur et par le crucifix la miséricorde divine. Voilà des faits, voilà des témoignages. C'est à la lueur de ces témoignages qu'il faut lire et apprécier le déplorable document."

Le consistoire Israélite a annoncé dans les termes suivants la mort du Roi :

Une perte immense vient de frapper la Belgique. Notre Roi vénéré est mort.

Le consistoire, s'associant au deuil national, a décidé que des prières journalières seront dites, pendant trente jours, dans toutes les synagogues du royaume, pour le repos de l'âme du monarque défunt, et pour attirer la grâce divine sur l'héritier du trône et sur la famille royale.

Un service sera célébré, à la même intention, dans la synagogue de Bruxelles, dimanche, 24 courant, à midi.

Le Président, Le Secrétaire,
(Signé) L. LASSEN. (Signé) E. MAURICE.

(A continuer.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

VOYAGES DE JACQUES CARTIER AU CANADA EN 1534, 1535 et 1536.—*Histoire de la Nouvelle-France avec les Muses de la Nouvelle-France*, par MARC LESCARBOT, Tross, Editeur.

Aucun peuple ne s'est montré aussi peu soucieux que les Français, de la part légitime qui leur revient dans les découvertes, l'exploration des contrées lointaines et la fondation des premiers établissements qui y ont été créés. Qui se souvient du navigateur breton Jacques Cartier. Le premier, cependant, il alla planter le drapeau de la France aux lieux où s'élèvent maintenant Québec et Montréal. De ses trois voyages au Canada, le souvenir du premier et du troisième serait absolument perdu pour nous, si deux étrangers, un Vénitien, Ramusio, et un Anglais, Hakluyt, ne nous en avaient conservé les détails. Du second seulement, une relation originale émanée d'un des compagnons de Jacques Cartier, sinon de J. Cartier lui-même, est parvenu jusqu'à nous. Imprimée en 1545, elle était devenue tellement rarissime, qu'on n'en connaissait plus qu'un seul exemplaire, appartenant au *British Museum*. Cette relation était même si peu connue, qu'elle était considérée par beaucoup de bibliophiles comme étant celle du premier voyage. C'est aux soins de M. d'Arvezac que nous devons l'édition ac-

tuelle. L'éditeur a poussé le scrupule jusqu'à reproduire les dispositions typographiques,—et même les incorrections de l'édition de 1545.—Hâtons-nous d'ajouter que ces incorrections ont été relevées avec soin dans un appendice. A cette réimpression est venue s'ajouter la publication du premier voyage,—faite d'après l'édition donnée par Ramusio en 1598,—par les soins de M. Michelant et avec des documents, inédits sur Jacques Cartier, communiqués par M. Alfred Ramée.

Un autre ouvrage, dont le premier volume vient de paraître : *Histoire de la Nouvelle-France avec les Muses de la Nouvelle-France*, par Marc Lescarbot, complète ainsi toute une série de documents sur un pays qui, bien que séparé de la France depuis un siècle, n'en est pas moins resté français de cœur et, à ce titre, a droit à nos sympathies. Édité avec le soin que l'éditeur Tross apporte à toutes ses publications, ces ouvrages se recommandent non-seulement aux érudits, mais encore aux amateurs éclairés qui recherchent avec soin les reliques d'un passé envers lequel nous nous montrons trop souvent ingrats.

—Le Correspondant.